

Quel gâchis !



Sara CONTI, « BOOTS X2» (Détail), Xerox (encre solide) + acrylique, Circa 2m50 X 8m, Mons 2016

Marguerite a 55 ans. Elle a de beaux cheveux blancs. Au Forem, on lui avait conseillé de les teindre, de se rajeunir ; elle devrait « mériter » ses revenus de remplacement.

De la tyrannie bureaucratique à la récolte de données sensibles, de la formation sous contrainte à l'accompagnement vers une absence d'emploi, les politiques en matière d'insertion professionnelle stigmatisent et sanctionnent une part croissante de la population.

Par ailleurs, ces mêmes politiques, sur un fond de 6ème réforme de l'État, placent le secteur associatif dans des injonctions contradictoires.

Regards croisés sur l'insertion professionnelle et l'éducation permanente à l'horizon 2018, un tournant historique pour le monde associatif !

Petite précision, en fin de dossier, vous trouverez des ouvrages de référence utiles pour mieux comprendre ce qu'est l'insertion professionnelle en région wallonne aujourd'hui.

Dossier réalisé par Laurence DELPERDANGE, Fidéline DUJEU, Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be



MARGUERITE

Par Fidéline DUJEU

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

14

Vous venez me voir il y a dix ans. Vous voulez me rencontrer pour me parler d'un projet.

J'anime des ateliers d'écriture. J'accompagne des projets littéraires.

Je vous reçois chez moi.

Vous tremblez un peu sur le pas de la porte, votre main est froide dans la mienne. Je vous fais entrer, asseoir, vous vous posez.

Vous voudriez réécrire votre cv. C'est un projet d'écriture pour vous. Un projet important. Vous avez l'impression que tout peut changer si vous réécrivez votre cv. Que votre problème est là. Vous ne trouvez pas d'emploi, c'est important pour vous un emploi. Vous vous inscrivez à un atelier d'écriture pour recomposer votre cv.

Je ne vous remballe pas. Je devrais peut-être. Vous dire qu'un cv n'est pas un projet littéraire, qu'un cv c'est un objet mathématique, technique. Que je n'ai plus envie de corriger des fautes d'orthographe et de mettre en page des soi-disant compétences, je l'ai fait assez et j'en sais l'inutilité. Je devrais vous dire que j'anime des ateliers d'écriture, pas des ateliers recherche d'emploi.

Mais votre attente prend tant de place.

Vous aimeriez participer à l'atelier *projets*.

Oui. Je dis oui d'accord, même si c'est absurde. J'entends l'autre demande derrière celle-ci. Je ne perçois pas la portée de cette demande.

Venez, je dis, venez à l'atelier dimanche.

Vous souriez. Une lumière nouvelle sur votre visage.

Vous venez à l'atelier, vous vous êtes bien habillée, vous êtes stressée, impatiente aussi. Je dois vous contenir pour que vous laissiez de la place aux autres participants. Chacun présente son projet. Je prends le temps. Je vous fais écrire autre chose. D'abord. Poésie et présence.

Enfin je lis votre cv. Je vous regarde. Je relis votre cv. Vous êtes bardée de diplômes. Université. Haute Ecole. Formations complémentaires. Vous avez refait des études en cours du soir. Vous avez 45 ans.

Au Forem, on vous a dit de réécrire votre cv. Pourquoi ? Je ne vois pas. Faudrait-il cacher des compétences cette fois ? Votre cv est trop disparate, vous avez fait des études plutôt littéraires et puis vous avez obtenu un graduat en comptabilité. Ça ne colle pas. Pas cohérente. Vous devez réorganiser, mettre en valeur.

Je vous donne des conseils, je ne suis pas certaine que mes conseils soient sensés, je tente de me mettre à la place d'un éventuel employeur, ou d'un conseiller Forem. Je vous le dis, que je n'ai aucune certitude quant à la justesse de mes indications.

Vous aviez besoin qu'on prenne soin de vous. Je prends soin de vous. Je mets mes limites aussi. Je ne vais pas vous sauver. Vous m'entendez, vous écrivez.

Vous travaillez plusieurs dimanches sur votre *projet*.

Votre cv vous convient à présent, vous retournez au Forem, vos papiers au poing – fusil, dague, gourdin –, cette fois ça va marcher.

Ça ne marche pas en fait.

Vous revenez aux ateliers d'écriture. Pour écrire. C'est toujours utile. On ne sait jamais. Si on cherchait une secrétaire par exemple ou un travail de rédaction.

J'apprends à vous connaître. A travers vos textes, vous vous découvrez peu à peu. Même si vous êtes très secrète.

Vous avez eu une vie. Ailleurs. Avant. Et puis la faille, la chute. Rupture amoureuse, rupture professionnelle, rupture financière. Les trois en même temps ou l'une a entraîné les autres, vous ne me donnez pas les détails. Il y a un enfant perdu, ou pas arrivé, quelque part aussi. Vous vous racontez par bribes et l'atelier d'écriture n'est pas un lieu de



confession. Simplement parfois, ça se dévoile. L'intime. Ce que je comprends c'est que vous êtes revenue habiter dans votre région d'origine, ici, à la campagne, loin de tout. Ruralité wallonne. C'est beau. Quand on regarde par la fenêtre, les arbres, les oiseaux, l'horizon, loin, le soleil qui se couche sur les champs et les bois. On entend ce silence qui nous manque tant ailleurs. A peine entrecoupé d'un passage de moteur de temps à autre. Vous avez hérité d'une petite maison, pas loin de chez votre maman – que vous aviez pourtant fuie, mais à présent ça va. Elle a besoin de vous, elle a vieilli. C'est bien que vous soyez près d'elle, vous lui faites ses courses, son ménage. Elle se déplace difficilement. Il y a une rivière dans le fond de votre jardin. C'est un petit jardin mais il y a une rivière dans le fond. Vous aimez la campagne. Vous êtes seule à la campagne.

Un, deux, trois ans passent et vous ne trouvez pas de travail. Vous aimeriez tant vous sentir utile. Vous détestez vivre aux crochets de la société. Vous ne savez plus que faire, vous avez accepté de suivre toutes les formations qu'on vous a proposées. Les formations organisées dans la région sont souvent sous vos compétences, vous y allez quand même. Vous êtes refoulée la plupart du temps parce que vous êtes trop diplômée. Quand on vous accepte malgré tout, vous avez du mal à supporter la lenteur de l'apprentissage. Vous apprenez l'anglais et le néerlandais. Vous faites une formation en bureautique. Vous avez encore réécrit votre cv. Au Forem, on vous dit que vous allez trouver, ne vous inquiétez pas. Vous vous inquiétez.

A l'atelier, vous avez des mouvements d'humeur, les autres ne comprennent pas toujours. Il y a des tensions. Nous en parlons, je remets du cadre, ça s'apaise. Vous vous apaisez. Vous trouvez votre place dans le groupe. Votre écriture se délie. Et puis, je ne vous vois plus.

J'apprends par une connaissance commune que vous avez trouvé du travail. Vous êtes responsable d'un petit musée local. Je suis contente pour vous. C'est une bonne place. Je vous y vois très bien. Je vous imagine à l'accueil, je vous imagine pendant les visites guidées, je vous imagine consigner les rapports pour le conseil d'administration. C'est un emploi pour vous. La personne qui vous a rencontrée me dit que vous êtes rayonnante, elle est d'ailleurs sous le charme, c'est un homme. Je me promets d'aller visiter le musée. Je n'en ai pas le temps.

Il y a trois, quatre ans, vous vous inscrivez à nouveau à un atelier d'écriture. Votre parcours s'écrit.



Le musée a fermé ses portes. Vous y êtes restée moins de deux ans. Vous avez été si triste de perdre cet emploi. Vous vous y sentiez bien. Plus de subsides a dit la Commune. Je m'énerve intérieurement contre la Commune, ça ne sert à rien, ça m'épuise.

Vous êtes repartie en guerre. Cv au poing. Quelques larmes en plus.

Vous n'avez pas rencontré l'amour. Pourtant vous avez cherché aussi.

C'est bien un homme, pas tous les jours non, vous avez vos habitudes maintenant, votre maison. Pas sûre que vous laisseriez quelqu'un envahir vos meubles, votre intérieur. Mais quand même, de temps en temps, un homme.

Vous racontez votre quotidien, ce temps passé à prendre soin de votre intérieur, de vos objets, à éliminer la poussière. Vous vous demandez si c'est bien raisonnable, si vous ne devriez pas nettoyer moins souvent. Ça rit régulièrement à ce sujet, les mères de famille débordées déculpabilisent à votre contact, vous vous rassurez au leur. Nous comparons nos angoisses, aucune n'est ridicule, nous écrivons, nous écoutons les mots les uns des autres et nous ouvrons des brèches, nous respirons mieux.

15



Vous êtes bardée de diplômes. Université. Haute Ecole. Formations complémentaires. Vous avez refait des études en cours du soir. Vous avez 45 ans.

L'atelier vous fait du bien. Il n'est pas gratuit, vous ne pouvez pas participer tout le temps. Vous êtes fière, vous refusez que je réduise le prix, je le fais pourtant pour d'autres. Vous habitez loin, ici à la campagne, on fait beaucoup de kilomètres, l'essence coûte cher. Vous aimeriez sortir plus souvent de chez vous mais vous devez tout compter.

Dans votre village, il n'y a rien, même pas une boulangerie. Pour la poste, il faut aller au village voisin, pour le supermarché, c'est la ville voisine, à



15 kilomètres. Vous avez de la chance d'avoir une voiture mais vous devez être économe. C'est un village dortoir. Ou de vieux. Il y a des familles, oui, il y a une école, vous y avez déjà proposé vos services, même comme bénévole, mais on voulait vous laisser cinquante enfants en même temps et ça vous vous en sentez incapable, vous n'êtes pas assez habituée. Vous pourriez accompagner les enfants individuellement, l'école n'est pas intéressée. Vous avez aussi offert vos services à la maison de retraite mais vous n'avez pas d'expérience et votre profil ne les intéresse pas. Vous ne voyez plus ce que vous devez/pouvez faire. Vous faites vos poussières. Je ne vois pas comment vous aider.

Vous participez moins souvent aux ateliers. Vous êtes contrôlée par l'ONEM, vous avez des dossiers à rendre. Vous êtes terriblement angoissée. Vous réécrivez votre cv, encore une fois. Vous écrivez des lettres de motivation, vous répondez à des offres d'emploi imaginaires. Vous avez un rendez-vous, vous êtes nulle, on ne vous le dit pas mais c'est ce qu'on pense de vous, vous l'avez bien compris. Un deuxième rendez-vous, vous êtes encore plus nulle. Un troisième. Vous perdez les pédales. Je le vois.

16

Je tente de vous rassurer, le groupe soutient votre travail d'écriture. Vous avez un nouveau projet, vous écrivez vos souvenirs d'enfance. La vie au village, la famille nombreuse, l'instituteur, son regard bienveillant, vous étiez une bonne élève, le travail dans le bois, votre père bûcheron, les épaules de votre père, trop tôt parti, la dureté de votre mère, infatigable, les 6 enfants, son courage, la violence de ses paroles parfois, vous comprenez ça, la fatigue d'une mère de famille nombreuse, même si vous n'avez pas eu d'enfants, la tristesse en vous, vous écrivez tout ça. Et vous lisez, et nous écoutons et l'avenir s'écrit entre les mots du passé, vous voulez y croire et moi aussi.

Vous venez sporadiquement à l'atelier, ou bien vous partez plus tôt, trop fatiguée par vos démarches administratives pour l'ONEM. J'entends que c'est l'angoisse qui vous épuise plus que la compilation des papiers demandés.

Vous venez à un dernier atelier il y a deux ans. Vous êtes exclue du chômage. Vous n'avez plus de revenus. Vous ne pourrez plus venir. Je vous parle du CPAS, vous vous énervez, blessée. Jamais, jamais. Vous êtes descendue assez bas, vous ne vous abaissez pas jusque là. Jusque là. Tomber si bas. Non.



Vous n'êtes pas si.

Non.

Non.

Les sanglots retenus déforment votre voix.

Vous vous refermez, vous rentrez dans votre coquille, toutes griffes dehors. Sur la défensive.

Vous avez des ressources encore.

Vous prévoyez de vendre votre maison. Vous avez réussi à mettre un peu d'argent de côté, ça vous permettra de vivre jusqu'à ce que la maison soit vendue.

Je repense à vos textes sur votre maison. Votre amour pour cette maison. Votre maison qui vous tient debout. Je me dis que si vous la vendez, vous vous écroulerez. J'espère me tromper.

Je pense aussi à l'après, quand le « pactole » sera épuisé.

Vous avez 55 ans, vous avez de beaux cheveux blancs, vous avez choisi de ne pas les teindre. Au Forem, on vous avait conseillé de les teindre, de vous rajeunir. Vous avez tenu bon. Vous portez des robes roses et dentelles, elles sont jolies. Je me dis qu'on aurait aussi pu vous demander de porter un jeans, plus conforme, que vous avez échappé à ça, mais peut-être pas, peut-être vous l'a-t-on suggéré (je deviens parano). Je vous regarde quitter la pièce, descendre les escaliers, votre jupe à volants se balance sur vos bas blancs. Vous ressemblez à une fleur.

J'ai envie de vous appeler Marguerite.

Je vous regarde quitter l'atelier, je me sens impuissante.

J'appelle intérieurement quelques anges.

Il ne reste que les anges, les ailes des hommes et des femmes coupées, il ne reste que les anges.



NOUS SOMMES FINANCÉS POUR MENER DES ACTIONS D'ALPHABÉTISATION, PAS POUR CONTRÔLER NOTRE PUBLIC

Entretien avec Sylvie PINCHART
Par Jean-Luc MANISE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be
Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Au lieu d'accompagner les chômeurs ou les bénéficiaires du RIS dans leur recherche d'emploi et dans leur formation, les politiques d'activation stigmatisent et sanctionnent un public précarisé qui devrait « mériter » ses revenus de remplacement. De plus, elles placent le secteur de l'alpha dans des injonctions contradictoires : d'un côté, certains apprenants se voient contraints à entamer une démarche de formation alors que les demandes spontanées ne peuvent pas être satisfaites. Regard croisé sur l'ISP, l'éducation permanente et l'alpha avec la Directrice de Lire & Ecrire, Présidente du Conseil Supérieur de l'Education Permanente.

Sylvie Pinchart : « L'alpha est un secteur où l'offre est insuffisante par rapport à la demande spontanée. Selon nos dernières estimations, une demande sur quatre n'aboutit pas. Du coup, on se retrouve comme opérateur d'alphabétisation dans des situations très contradictoires, avec des demandes spontanées qu'on ne devrait pas accepter pour laisser la place à des demandes non spontanées qui sont sous obligation de par les politiques d'activation. Or ce n'est déjà pas évident pour un adulte qui a connu l'échec scolaire, et pour qui l'analphabétisme reste un tabou, d'en-

tamer une démarche volontaire. C'est ainsi qu'on se trouve devant une espèce de gâchis avec des politiques d'activation qui portent préjudice à la fois aux personnes et aux conditions d'un apprentissage favorable en alphabétisation. Comment peut-on forcer des gens à se former alors que, le fait est connu, il n'y a pas assez de place. Malgré l'effort considérable qui a été fait ces 20 dernières années en matière d'investissement public en alphabétisation, cela reste insuffisant. On est aux alentours de 20.000 places en formation pour une estimation de 300 000 analphabètes en FWB ».

Une multiplication d'écrits

Les politiques d'activation ont un autre effet pervers. « Sur le terrain, on constate que la situation socio-économique des apprenants se dégrade très fortement. Pourquoi ? Parce que toutes les politiques d'activation, que ce soit en matière de chômage ou d'aide sociale, s'accompagnent de toute une panoplie d'écrits, de convocations et de constitution de dossier. Dans ces dispositifs là, l'oral n'a en général aucune valeur. Cela accentue le décrochage des personnes par rapport à leurs droits fondamentaux. Il faut savoir, et on le demande depuis 3

ou 4 ans, qu'on n'a plus les chiffres d'exclusion du chômage ventilés par niveau de diplôme. Donc on n'a aucune mesure de l'effet de ces politiques d'activation sur les publics infra-scolarisés ».

La chasse aux preuves

Cette surcharge administrative se fait également sentir chez les opérateurs. La pression est double : « On évolue dans un contexte de polysubventionnement. En Fédération Wallonie Bruxelles, les politiques publiques belges qui ont un impact sur l'alpha sont au nombre de 15. Et chaque pouvoir public, chaque interlocuteur a ses propres règles de justification. Au mieux elles ne sont pas coordonnées, au pire elles sont contradictoires. Et puis il y a on l'a dit la pression administrative exercées sur le public. On leur demande de plus en plus de prouver qu'ils sont de bonne volonté. Alors les gens demandent à avoir des preuves. Ils demandent des documents attestant qu'ils ont téléphoné, qu'ils sont venus. Une fois en formation, il y a les pressions effectuées sur les associations pour vérifier l'assiduité en formation. De nouveaux interlocuteurs nous demandent des documents, comme certains CPAS. Nous refusons de produire ces



pièces car cela ne rentre pas dans un cadre réglementaire de vérification des pouvoirs publics. On est de nouveau sur le mélange des rôles. Nous sommes financés pour mener des actions d'alphabétisation, pas pour contrôler notre public. Que des contrôles existent par ailleurs et soient exercés par les pouvoirs publics, on peut le penser, c'est normal tant qu'ils s'effectuent dans le respect des personnes et des difficultés spécifiques des personnes analphabètes ».

18

La double peine

Attention à la double peine. « Non seulement ils ont des problèmes de lecture et d'écriture mais en plus ils seraient responsables de leur situation de chômage. Or on se trouve souvent face à des personnes qui ont intégré comme une norme de devoir se justifier de tout par rapport à des droits qu'ils ont. On l'a bien vu dans la campagne Rosa que nous venons de mener. C'est un court métrage où l'on illustre à partir de situations concrètes toutes les démarches qu'une personne peut rencontrer quand elle perd son emploi. Rosa s'adresse au grand public mais on l'utilise aussi dans les groupes d'apprenants. Pour un grand nombre d'entre eux, il est naturel et normal de passer son temps à courir d'un lieu à l'autre, de devoir justifier des choses alors qu'il n'y a pas de solutions concrètes qui se dégagent que ce soit en matière d'accueil des enfants, d'accès à la formation et/ou à un emploi. Donc la norme elle est bien intégrée ».

On se trompe de cible et de politique

Pour Sylvie Pinchart, on se trompe de cible et de politique. « Si on veut vraiment solutionner la question de l'emploi des personnes faiblement scolarisées, il faut réfléchir à des emplois adaptés. Il faut aussi re-réfléchir à la façon dont on accède à un emploi et se mettre en recherche de solutions en matière de places de formation et de mise en place de formations alternées travail et cours d'alphabétisation. Or pour l'instant on prend cette question et cette problématique socio-économique et sociale par le biais d'une sur-responsabilisation individuelle. On a des témoignages d'apprenants à qui leur relais d'un service que ce soit du côté wallon ou du côté bruxellois dit : « Donnez-nous la preuve que vous avez cherché une formation ». On ne leur dit pas « Essayez de trouver une formation adaptée à vos besoins » ou « On va vous accompagner à trouver une formation ». On leur dit d'aller chercher la preuve. On est vraiment dans la moralisation! ».

Confusion entre alpha et FLE

Les politiques d'accueil des primo-arrivants, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, ont également un impact important sur le secteur de l'alpha. « On est de nouveau là sur une politique d'activation. Il faut que tous les primo-arrivants puissent accéder à des cours de langue et de français. Or il n'y a pas assez de place et les financements ne suivent pas. Du coup, on a tendance à

renvoyer vers l'alpha des personnes qui ne parlent pas le français et qui ont parfois un niveau de diplôme universitaire dans leur pays. On n'apprend pas le français de la même manière suivant qu'on n'a jamais tenu un crayon ou qu'on a une double ou triple licence. Ce ne sont pas les mêmes mécanismes et ce ne sera pas le même temps d'apprentissage. On est de nouveau sur une politique qui ne tient pas compte de l'existant. On fonctionne plus sur des appels à projets, des agréments d'opérateurs linguistiques qui ne s'articulent pas ou peu avec les politiques structurelles existantes que ce soit du point de vue de l'alpha ou du FLE, surtout pris en charge par la promotion sociale. Il y a une confusion systématique dans le discours public entre l'alpha et le FLE. Tous les primo arrivants qui ne parlent pas le français ne sont pas analphabètes, c'est une évidence mais on est obligé de le rap-peler sans cesse ».

Logique partenariale

« Ceci dit, nombreux sont les travailleurs des services publics qui subissent eux aussi les pressions de ces politiques d'activation et qui en dénoncent le caractère absurde. Nous ne sommes pas les seuls à nous mobiliser et nous essayons d'avancer ensemble. Mais si heureusement on voit de plus en plus d'initiatives, on n'a pas encore il me semble une véritable réflexion collective et institutionnelle sur la question de l'accompagnement vers l'emploi des personnes pour qui l'écriture et la lecture posent problème. Or ce



Julie ARNOULD, « Doll n°1 », Sérigraphie sur papier,
110 cm X 73 cm, 2012-2014

n'est pas du tout une question à la marge. Si l'on estime qu'une personne sur dix en Fédération Wallonie Bruxelles connaît des problèmes d'illettrisme, cette proportion est nettement plus importante dans les publics de CPAS, de l'ONEm et du Forem ».

Education permanente et insertion : regards croisés

Car on l'aura compris, la question de l'emploi ne doit pas, ne peut pas se résumer à celle de l'adéquation de la personne à un marché du travail, d'autant qu'il est avéré que justement, il n'y a pas assez de place pour tout le monde. D'où l'intérêt d'un regard croisé entre l'alpha et l'éducation permanente, et plus globalement entre l'ISP et l'Education permanente. « La philosophie, le projet et les méthodologies d'intervention de l'Education permanente ont une grande pertinence par rapport à des personnes qui vivent cette situation de difficulté de recherche d'emploi. On n'est pas que sur des enjeux individuels de qualification professionnelle. Quand on met les gens dans une situation de surresponsabilisation, quand on est dans une logique de culpabilisation, on ne les place pas dans une dynamique positive de recherche d'emploi. Il est donc très important d'avoir des espaces où les personnes puissent comprendre ce qui leur arrive et de les repositionner dans une démarche collective et positive. Il est crucial que les personnes qui se trouvent de plus en plus en décrochage social reçoivent des réponses à partir de leur porte d'entrée à eux. Il faut embrasser leur réalité dans sa globalité : il y a la recherche d'un emploi, il y a apprendre à lire et à écrire, il y a l'éducation des enfants, il y a le projet démocratique. Il y a vraiment une imbrication des enjeux socio-économiques, politiques et culturels. Ce n'est pas qu'une question de droit social. Il faut aussi pouvoir appréhender cette problématique sous l'angle politique et culturel. L'enjeu, c'est le contrôle et la sur-responsabilisation des pauvres versus la liberté et les droits fondamentaux des riches. L'enjeu, c'est ce qu'on fait de ce projet social là, de ce projet démocratique là ».

19





L'ASSOCIATIF CRAINT

DE PERDRE SON ÂME



Entretien avec Pierre MALAISE et Serge NOËL

Par Laurence DELPERDANGE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

La 6e réforme institutionnelle laisse planer pas mal de doutes sur les secteurs de l'insertion professionnelle et du socio-culturel. A l'horizon 2018 se profile un tournant historique pour le monde associatif. Dans cette perspective, quels pourraient être en région wallonne et à Bruxelles, les nouveaux rapports à construire avec l'associatif ?

Serge Noël : Il est difficile aujourd'hui de savoir quels éléments vont prévaloir pour les prises de décision. On est face à un manque de cohérence et de cohésion. La 6e réforme institutionnelle pose pas mal de questions.

20

Pierre Malaise : Ce n'est pas nouveau. En principe, la Communauté française était seule chargée de gérer les matières "personnalisables". Or, par certains transferts de compétences, les Régions sont devenues responsables de pans entiers de matières telles que l'insertion socio-professionnelle, l'aide aux familles, l'intégration des personnes d'origine étrangère... Ainsi, une matière comme l'insertion socio-professionnelle a été déconnectée de ce qui a fondé son émergence : les objectifs fondamentaux de l'éducation permanente qui relèvent, eux, d'une compétence de la Communauté française. Aujourd'hui, en Région wallonne, se constitue un énorme parastatal, l'AVIQ. Il englobe les matières touchant à la vie quotidienne. Cette agence donne une place aux partenaires sociaux dans les branches qui touchent aux allocations familiales, au handicap, au bien-être et à la santé, aux maisons de repos... ; des secteurs qui pèsent lourd en termes de budget. Certaines branches nouvellement transférées, comme les maisons de repos, sont gérées par des partenaires publics mais aussi privés, marchands et non marchands. On se trouve donc devant une Région qui gère des matières sociales tandis que la Communauté française conserve les matières culturelles. De facto, les questions d'action sociale et de démocratie culturelle se trouvent dissociées.

Serge Noël : Et toutes les matières relatives à l'enfance et à la jeunesse (à l'exception des allocations familiales) sont gérées par la Communauté tandis que celles relatives à la vieillesse le sont par les Régions.

P. Malaise : Et la lutte contre la pauvreté revient aux

Régions. Les associations d'insertion socio-professionnelle nées dans le giron de l'éducation permanente, vont devoir raccrocher les objectifs qui sous-tendent leur travail dans un cadre édicté par les Régions. Cela représente un véritable enjeu. Comment donner un rôle à la culture en lien avec la cohésion sociale ? Car, d'un côté, le département de la culture de la Fédération Wallonie Bruxelles est attaché à une autonomie associative et à une critique sociale encouragée par des dispositifs légaux tandis que la Région wallonne voit davantage le rôle des associations en tant qu'acteurs de services publics délégués.

En FWB, on parle d'associations. En Région wallonne, on parle plutôt de services. On se trouve face à deux logiques de l'action sociale. L'une plus « dirigiste » avec des normes lourdes ; l'autre, pour les secteurs de la jeunesse, de l'éducation permanente, des télélocaux, valorisant une certaine liberté.

A ce propos, si beaucoup dans le secteur jugent intéressantes les nouvelles manières de subventionner les projets telles que le crowdfunding et le tax shelter, estimant qu'il faut additionner les moyens, j'y vois plutôt un danger. Chaque fois que des moyens ont été trouvés hors de son giron, la FWB s'est désengagée du soutien qu'elle était censée apporter..

S. Noël : Pour Bruxelles, la Cocof gère des matières communautaires anciennement régionalisées mais offre un réel encouragement au secteur associatif et culturel, notamment par le transfert de compétences culturelles exercées, jusqu'en 1994, par l'ancienne Province de Brabant.

C'est ainsi qu'à Bruxelles, de nouveaux projets voient le jour ; c'est rarement le cas en Wallonie.

Peu à peu, des différences se marquent. La Cocof est héritière de pratiques administratives de l'ancien ministère de la culture et elle a donc développé une logique de contrôle parfois surprenante mais moins « policière » qu'en Région wallonne où les agents qui contrôlent le



secteur associatif le font en qualité d'inspecteurs sociaux. Les inspecteurs d'Actiris et d'Iris n'effectuent pas leurs contrôles sur le même mode. Quant aux contrôles de la Direction Générale de la Culture auxquels sont habitués les acteurs des secteurs associatif et culturel, ils visent davantage le soutien au secteur et se situent plus dans une logique d'accompagnement. Logique que l'on ne retrouve pas dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle régi par la Région wallonne. Celle-ci est davantage bureaucratique.

Où le privé entre en scène...

Dans le secteur de l'ISP wallon, on assiste à l'émergence de nouveaux acteurs privés tels que les agences d'intérim, des entreprises qui proposent un accompagnement des personnes sans emploi. Répondant à des appels à projet, ils peuvent envisager d'être agréés dans des secteurs tels que les EFT (Entreprises de formation par le travail) et entrent ainsi dans une logique concurrentielle avec le secteur associatif.

P. Malaise : cette réalité semble plus présente en Wallonie qu'en Communauté française où les marges de manœuvre budgétaire sont minimes, certains acteurs commençant d'ailleurs à se demander s'ils ne s'en sortiraient pas mieux dans un secteur régionalisé... Il faut se souvenir que le secteur socio culturel est financé à 45% par les programmes d'aides à l'emploi ACS et APE régionaux. Or, dans un contexte de pénurie d'emplois, les régions mettent la pression sur ces programmes et souhaitent se désengager d'un soutien au secteur non marchand, pour recentrer tout ou en partie de ces plans sur certaines catégories de chômeurs. Pourtant, ces aides ont permis l'émergence de la professionnalisation dans bon nombre de secteurs du socioculturel.

La tension est plus perceptible aujourd'hui entre les Régions et la Communauté française. Le principe du payeur décideur est souvent évoqué par les régionalistes. Les opérateurs du secteur se disent qu'une régionalisation favoriserait une plus grande cohérence entre les politiques de remise à l'emploi et les politiques sectorielles.

Où l'autonomie associative est menacée

Une disparition de la Communauté française conduirait à introduire l'aide à la jeunesse et la politique d'accueil de la petite enfance dans l'AVIQ, et ferait émerger un pôle éducation permanente et culture adossé à l'enseignement. Mais l'autonomie associative ancrée dans les pratiques de la Communauté française survivrait-elle dans une Région où les habitudes sont ancrées dans une logique de service public délégué ?

S. Noël : Ce serait l'abandon du rôle fondateur de ceux qui ont pensé les politiques de la jeunesse dans l'immédiat après-guerre. L'objectif était d'éviter que l'Etat endoctrine les citoyens. Promouvoir l'esprit critique, permettre une liberté



de pensée étaient essentiels et l'Etat subventionnait pour soutenir ces objectifs fondamentaux. Ce mouvement de soutien à un secteur associatif indépendant des états a prévalu dans de nombreux pays d'Europe. Ainsi, le monde protestant allemand va développer son propre secteur associatif. La France laïque va créer ses maisons de jeunes et de la culture. En Belgique, les textes de Marcel Hicter, (qui fut directeur d'administration puis directeur général du Ministère de la Culture de 1958 à 1979), dont certains ont été repris par le Conseil de l'Europe, ont fondé la liberté associative et ont plus que jamais leur pertinence. Les successeurs de Marcel Hicter, dont Henri Ingberg et son administration, ont continué à porter ces missions fondatrices.

Les autres secteurs de la formation tels que le FOREM, l'IFAPME, le secteur de la promotion sociale... n'ont pas les mêmes repères culturels.

On peut craindre aussi que l'administration wallonne soit instrumentalisée par le politique. En C.F., les ministres se trouvent souvent face à une administration forte et qui se fait respecter.

P. Malaise : Au cours des vingt dernières années, la professionnalisation des secteurs et la croissance des moyens dévolus aux politiques a fait croître les aspects normatifs et de contrôle. Le poids de l'administration, du fonctionnement, les normes contraignantes absorbent les énergies et il serait primordial de trouver une convergence au niveau des réflexions. Mais comment se saisir de tout cela alors qu'on est noyé par l'administratif ? Les interlocuteurs sont parfois en panne d'outils, ils craignent pour l'avenir. En ce sens, une régionalisation pourrait conduire à rapprocher les différents promoteurs du secteur associatif entre eux et avec le monde académique.

S. Noël : Sans doute, mais une régionalisation accrue risquerait de rapprocher l'ensemble du monde de l'entreprise... Aujourd'hui, nous avons deux administrations cloisonnées. Cela freine certaines initiatives qui seraient intéressantes pour tout le monde. Par exemple, pourquoi ne pas ouvrir davantage les bâtiments scolaires aux associations en dehors du temps scolaire ? On nous répond, qu'il faudrait alors engager des concierges... Personnellement, je vote pour !

P. Malaise : En ce qui concerne le financement de la C.F., que peut-on espérer pour les dix années à venir ? Je crains que les secteurs ne « s'auto asphyxient ». La paupérisation du secteur socio-culturel le conduit à se tourner vers des dispositifs de financement qui posent question. On recourrait davantage au mécénat indi-



viduel, au système des tax shelter culturel... Tout cela peut avoir des effets pervers tels que perte de liberté, de tout ce qui fonde ce secteur, qui lui donne une âme...

A quel moment bascule-t-on vers une autre vision ? Posons-nous la question, soyons vigilants...

Où les chiffres guident les pas...

S. Noël : Le monde associatif est pris entre son autonomie, la notion de service public délégué et une logique de marché. Il devrait faire alliance avec le service public contre la logique de marché. Or, aujourd'hui, la logique de marché prévaut à tous les niveaux.



Le monde associatif est pris entre son autonomie, la notion de service public délégué et une logique de marché. Il devrait faire alliance avec le service public contre la logique de marché.

22

Rappelons aussi que l'Europe interdit toute subvention ! Si le Traité de Rome visait le charbon et la sidérurgie, le Traité de Lisbonne l'interdit également pour les « Services » et ne fait aucune distinction entre marchand et non-marchand sous couvert de lutte contre la concurrence déloyale.

On pourrait imaginer qu'un jour, les offres des marchés publics soient refusées aux associations, étant donné qu'elles sont déjà subventionnées. En Flandre, le secteur associatif de la formation n'existe plus. En Wallonie, dans certains bassins sectoriels, les entreprises marchandes emportent 80% des subventions publiques.

C'est le cas de l'outplacement dans des cellules de reconversion. Il est géré par les entreprises d'intérim. C'est problématique. Les organisations syndicales ne devraient-elles pas chercher des synergies avec le secteur associatif ?

S. Noël : Depuis une quinzaine d'années, le secteur associatif est placé dans un cadre de plus en plus réduit. On assiste à une grande mutation. Cela pourrait ouvrir de nouvelles possibilités mais, je crains l'inverse... Avant, on pouvait innover, être inventif. On était soutenus. Mais tout cela disparaît. L'accès au F.S.E. (Fonds Social Européen) a été supprimé pour le secteur associatif... On a vu se normaliser de façon très précise tout ce que notre secteur est censé réaliser. Nous devons fournir un certain nombre d'études, d'analyses, atteindre un nombre d'heures de prestations... Et nous n'avons plus de budget pour l'innovation...



P. Malaise : Et il nous fait aussi répondre à des normes nouvelles dont le respect est contrôlé informatiquement. Nous sommes dans ce que l'on pourrait appeler une gouvernance par les nombres²... Il faut des évaluations chiffrées, qui rentrent dans des tableaux Excel, du quantitatif, du comparable (qui permet le ranking ou la mise en concurrence...), alors que la Communauté française et la Cocof pointaient l'importance du qualitatif.

S. Noël : On assiste aussi à un glissement sémantique : l'éducation permanente deviendrait la formation permanente... J'aime parler d'éducation populaire, cela fait référence pour moi à une démocratie culturelle. Si on bascule vers la Région wallonne, on se dirigera vers un changement dans la représentation du rapport entre les associations du secteur de l'éducation permanente et les institutions.

La législation relative au Pacte Culturel votée en 1973 et qui n'a plus subi de modifications depuis, prévoit l'obligation pour les pouvoirs publics, de mettre en place dans les matières culturelles un conseil consultatif composé par les associations et les publics. Celui-ci doit être consulté par le politique pour toute réforme de ces secteurs. En Communauté française, il existe le Conseil Supérieur de l'éducation permanente parmi une trentaine d'autres Conseils Consultatifs.

Or, dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle relevant légalement des matières culturelles, il n'existe pas de conseil consultatif qui respecte le Pacte Culturel !

P. Malaise : Dans le secteur de l'insertion socio professionnelle, les avis sur le secteur sont remis par le CESW (Conseil économique et social de Wallonie) composé des partenaires sociaux interprofessionnels... !

S. Noël : Oui, en toute illégalité !



*Pierre Malaise s'exprime ici à titre personnel. Ses propos ne reflètent pas nécessairement la position de son organisation, la confédération des Employeurs des secteurs Sportif & SocioCulturel asbl

*Serge Noël est directeur du CESEP dont les missions s'inscrivent dans le cadre de l'insertion socio professionnelle et de l'éducation permanente.

1. Agence pour une vie de qualité
2. Lire Alain Supiot, La gouvernance par les nombres, Fayard



DONNÉES SENSIBLES

Par Claire FREDERIC

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Afin de démontrer l'efficacité des politiques, il devient impératif de prouver la performance, la valeur ajoutée et l'impact des initiatives financées par le FSE.

Les règlements 2014-2020 contiennent des dispositions renforcées en matière de suivi et d'évaluation. Ce renforcement a pour but de s'assurer que des données fiables et complètes seront disponibles et qu'elles pourront être agrégées pour mesurer l'efficacité et l'impact du FSE.

Sur base des exigences européennes en matière de suivi des participants, un certain nombre d'indicateurs doivent être récoltés en cours de réalisation de l'action.

Les principes suivants sont à respecter :

- Le suivi des participants fait partie intégrante de la vie du projet et est donc un facteur de recevabilité du dossier.

(...)

- Les informations doivent être collectées pour chaque participant

- ... (mesurer le public cible)

- Le suivi mis en œuvre permet de vérifier si les cibles fixées ont été atteintes et le cas échéant de mettre en place des mesures afin de les atteindre¹.

- ...

Décrypter ce langage et savoir que des humains sont rattachés à des dépenses me donne toujours froid dans le dos. Il est certes nécessaire et logique que les autorités politiques s'assurent de la bonne gestion des deniers publics. Toutefois, il est tout aussi nécessaire et indispensable de garder une vigilance sur les enjeux et les modalités.

Pourquoi les opérateurs subventionnés par le Fonds social européen sont-ils obligés de récolter des données à caractère personnel ?! Pourquoi alors que le règlement européen reste relativement peu précis, l'agence en Fédération Wallonie-Bruxelles l'explique davantage en attendant des informations telles que *sujet à assuétudes, détenu ou ex-détenu, SDF, participants handicapés, autres personnes défavorisées*, ... sans garantie d'anonymat ! Et que l'agence flamande se contente du numéro de registre national...

L'intimité dévoilée. L'intimité protégée

Faire signer des listes de présence dans les secteurs de la formation. Récolter et traiter des vécus pour une analyse du territoire attendue dans les secteurs socioculturels. Rassembler des données personnelles dans des dossiers administratifs ou de guidance. Force est de constater que les données qui touchent à l'intimité des personnes sont au cœur des pratiques professionnelles tous secteurs confondus. Juridiquement, on parle de données sensibles.

23

Qu'entend-on par données sensibles ? *Certaines données sont si délicates qu'elles ne peuvent être traitées que dans des cas très spécifiques. Nom et adresse sont plutôt des données anodines, mais ce n'est pas le cas pour la race, la santé, les opinions politiques, les convictions philosophiques (croyant ou athée, etc.), les préférences sexuelles ou le passé judiciaire².*



Pourquoi les opérateurs subventionnés par le Fonds social européen sont-ils obligés de récolter des données à caractère personnel ?!

Quelle est la limite dès lors à ne pas dépasser ? Que dire ? Quand se taire ? A partir de quand pourrait-on parler de pratiques obscènes³ ? Que faire ? Refuser de prendre ces informations ? Les prendre et ne pas les communiquer ? Les prendre et les donner ?

Un petit rappel. En Belgique, depuis 1992, il existe une loi qui assure une protection de la vie privée des person-



nes et qui précisent les règles d'usage des données personnelles.

Par ailleurs, il existe une commission de la protection de la vie privée qui rappelle qu'il est en principe interdit de collecter, d'enregistrer ou de demander à pouvoir communiquer les données sensibles.

Enfin des codes de déontologie rappellent et précisent certaines règles.

Alors pourquoi vouloir y revenir ?

L'insertion professionnelle, une situation particulière

Il est important de savoir que l'inspecteur en insertion professionnelle est un inspecteur social. Il est soumis au code pénal social (loi du 6 juin 2010, Moniteur belge du 1er juillet 2010). Ce qui n'est pas le cas dans d'autres secteurs où il existe un service d'inspection pédagogique et un service d'inspection comptable.

24 Par l'introduction de ce code pénal particulier, le législateur visait à coordonner les dispositions du droit du travail et du droit de la sécurité sociale relatives à la prévention, la détection et la poursuite des infractions. Le Code pénal social contient également une liste de l'ensemble des infractions et des sanctions possibles⁴.

Dans l'insertion professionnelle, s'opposer à la vérification des dossiers est considéré comme un obstacle au contrôle et peut faire l'objet d'un *projustitia* d'une part et peut avoir un impact sur le subventionnement d'autre part.

Par ailleurs, comme il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle d'un public en principe éloigné de l'emploi, l'accent est mis en outre sur le suivi et la tenue d'un dossier psychosocial ainsi que toute information que l'inspecteur jugerait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, une pratique à géométrie variable.

Situation connue dans d'autres secteurs, l'aide à la jeunesse, le secteur du handicap, ... où il ne s'agit pas de communiquer le contenu des entretiens mais bien que ces entretiens ont eu lieu... Est-ce mieux finalement ? Ici, c'est le travail du professionnel qui est contrôlé et la qualité de son travail est vérifiée par la tenue d'un dossier...

Interroger la légalité de cette disposition

Que ce soit au niveau européen, wallon ou bruxellois, les



fédérations patronales en insertion professionnelle et dans les secteurs de l'Éducation permanente conjointement, ont interpellé le parlement européen, la commission de la vie privée, la commission de contrôle bruxellois⁵ sur la légalité de la disposition.

D'une part, cet attendu pourrait être non conforme à certaines législations fédérales, régionales ou communautaires. D'autre part, cette situation pourrait être traitée par la Cour européenne des droits de l'Homme voire de la Cour européenne de Justice.

A l'heure de la rédaction de cet article, les démarches sont en cours.

Quel sera le code qui fera loi ?

Outre les nœuds législatifs, certains secteurs ont un code de déontologie propre. Est-ce que ces codes auront une légitimité ? A titre subsidiaire ?

Par ailleurs, comment les organisations, les travailleurs dans les secteurs de l'insertion professionnelle, de la formation vont-ils pouvoir affirmer une déontologie propre en l'absence de code de déontologie ? Que faire face à cet inspecteur assermenté et tenu par le code de la fonction publique et la charte de bonne conduite administrative ? Soulignons que l'article 3 du code prévoit qu'il est interdit aux agents de révéler des faits qui ont trait, notamment au secret médical, aux droits et libertés du citoyen, et notamment au droit au respect de la vie privée. Ils pourront toujours se retrancher derrière le secret professionnel partagé ? Que répondre ?

Il est peut-être grand temps qu'une réflexion se mène dans ces différents secteurs et à l'instar de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, des CPAS, de la santé mentale... définir les contours du secret professionnel et du secret professionnel partagé dans les secteurs de l'insertion professionnelle et plus largement de la formation ? Que récolter ? Que communiquer ? Que partager ? Avec qui ? Dans l'intérêt de qui ? De quoi ? Comment sortir de la contrainte mise sur le stagiaire et l'organisme de formation dès le moment où ce dernier doit obtenir un accord écrit du stagiaire qui aurait refusé de communiquer des données personnelles ? Quelles sont les spécificités pour les organismes publics de formation, FOREM, Bruxelles-Formation et les organismes privés, tels que les OISP ? ...

Réaffirmer les spécificités

Les politiques d'insertion professionnelle ne visent pas le contrôle des travailleurs sans emploi mais soutiennent



leur insertion sur le marché du travail. Le rappeler si nécessaire. Proposer des alternatives au vu de l'étroitesse de celui-ci !

Aujourd'hui, d'autres secteurs inscrits dans le champ de l'aide sociale, au vu des transformations du contexte politique et social, de l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires ou répressives, des pressions exercées en matière de contrôle des personnes, souhaitent réaffirmer la spécificité du travail social au travers d'un manifeste et réintégrer la déontologie dans les pratiques du travail social⁶.

Quelques transformations

Les professionnels peuvent choisir de ne récolter que des informations utiles et nécessaires pour leur travail quotidien. Quelle est la pertinence pédagogique et politique de disposer de telle ou telle information ?

Ces mêmes professionnels peuvent choisir de préserver l'anonymat des personnes dans la tenue de leurs dossiers et documents administratifs.

.... Distinguer les logiques d'inspection, pédagogique, sociale et comptable ; les modalités et supports du contrôle...

... Sortir de la logique de subventionnement « à l'heure de formation suivie » et transformer profondément les modes d'évaluation. Tous les secteurs de la formation sont concernés. Voire tous les secteurs où la question de l'exclusion sociale est individualisée et où il s'agit de démontrer l'efficacité des pratiques professionnelles au nombre de « prise en charge » et de « dossiers traités »...

1. « Fichier stagiaires » FSE et IEJ – version 2 – janvier 2016 – Guide méthodologique à l'usage des opérateurs autres qu'opérateurs publics - p2

2. <https://www.privacycommission.be/fr/donnees-sensibles>

3. L'obsène – Guillermo Kozłowski – Articulations n°35 in Secouez-vous les idées n°76 – décembre 2008-janvier - février 2009

4. <http://www.emploi.belgique.be/sanctions/>

5. La commission a été instituée par l'article 31 de l'ordonnance du 8 mai 2014 créant un intégrateur de service régional disposant d'un pouvoir de contrôle sur les traitements de données à caractère personnel gérés par les services publics qui dépendent de la Région de Bruxelles-Capitale (articles 35 à 37)

6. Un lieu de vigilance démocratique : Le comité de vigilance en travail social <http://www.comitedevigilance.be>

Ouvrages de référence utiles :

L'essor, la revue trimestrielle de l'Interfédé
<http://www.interfedeb.be>

n°62 : Le secteur EFT/OISP dans tous ses (d)ébats

n°63 : La dimension sociale de l'insertion socioprofessionnelle ?

Plus que jamais !

n°67 : Le memorandum sectoriel des CISP

n°68 : Les référentiels : Toute une histoire !



Benjamin DEMEYERE, « Le bonheur - Olivier »,
Sérigraphie et acrylique sur toile, 30 cm X 40 cm, 2014